



**Bureau communautaire
10 novembre 2022
Hôtel d'Agglomération – 18H**

DÉCISION DE BUREAU

Nombre de membres du bureau : 25
Nombre de présents : 20
Nombre de votants : 20
Date de la convocation : 2 novembre 2022

Présents : J.P Fichère, D. Michaud, C. Bourgeois-République, J.M Daubigney, O. Meugin, B. Guerrin, G. Soldavini, G. Fernoux-Coutenet, T. Gauthray-Guyenet, C. Monneret, J.Y Roy, S. Calinon, M.R Guibelin, M. Hoffmann, J. Lepetz, I. Mangin, T. Ryat J. Stolz, H. Thevenin, D. Troncin.

Excusés : N. Jeannet, J.P Lefèvre, J.L Croiserat, J.B Gagnoux, J. Péchinot.

Date de publication : 18 novembre 2022

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE
Cedex
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

Décision DB29/22

Objet

Modification du tableau
des effectifs

Par délibération n°GD21/20 du 15 juillet 2020, le Bureau Communautaire a reçu délégation du Conseil Communautaire en matière de personnel et notamment pour la création, dans la limite des crédits budgétaires, des postes permanents du personnel titulaire et contractuel de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ou la modification du tableau fixant leur nombre et leur composition.

Afin de permettre les nominations intervenant dans le cadre des avancements de grade au titre de l'année 2022, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs par des créations et suppressions de postes.

Ces créations de postes permettent d'assurer les perspectives d'évolution de carrière pour le personnel dans le respect des dispositions législatives et réglementaires relatives à la fonction publique territoriale.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité :

- **CRÉENT** les postes suivants :

A compter du 1^{er} décembre 2022 :

CATEGORIE A

- 1 éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle à temps complet
- 1 attaché principal à temps complet
- 1 ingénieur principal à temps complet
- 2 professeurs d'enseignement artistique hors classe à temps complet
- 1 bibliothécaire principal à temps complet

CATEGORIE B

- 1 animateur principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 2 auxiliaires de puériculture de classe supérieure à temps complet
- 1 rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 1 éducateur des Activités Physiques et Sportives principal de 1^{ère} classe à temps complet

CATEGORIE C

- 1 adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 2 adjoints administratifs principaux de 1^{ère} classe à temps complet
- 7 adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 1 adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non-complet – 32 heures hebdomadaires
- 1 adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe à temps non-complet – 30 heures hebdomadaires
- 3 adjoints d'animation principaux de 2^{ème} classe à temps complet
- 3 agents de maîtrise principaux à temps complet

A compter du 31 décembre 2022 :

CATEGORIE C

- 1 adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet
- **SUPPRIMER** les postes précédemment occupés par les agents nommés sur les postes ci-dessus, à savoir :

A compter du 1er décembre 2022 :

- 1 éducateur de jeunes enfants à temps complet
- 1 attaché à temps complet
- 1 ingénieur à temps complet
- 2 professeurs d'enseignement artistique de classe normale à temps complet
- 1 bibliothécaire à temps complet
- 1 animateur à temps complet
- 2 auxiliaires de puériculture de classe normale à temps complet
- 1 rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 éducateur des Activités Physiques et Sportives principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 adjoint administratif à temps complet
- 2 adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe à temps complet
- 7 adjoints techniques à temps complet
- 1 adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non-complet – 32 heures hebdomadaires
- 1 adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe à temps non-complet – 30 heures hebdomadaires
- 3 adjoints d'animation à temps complet
- 3 agents de maîtrise à temps complet

A compter du 31 décembre 2022 :

- 1 adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet.



Fait à Dole,
Le 10 novembre 2022,
Le Président,